

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 10 |
| • votants | 10 |
| • absents | 1 |
| • exclus | 0 |

Date de convocation :

25 juin 2021

Date d'affichage :

25 juin 2021

Objet

Attribution d'une indemnité de responsabilité des employés à Yann MENARD

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 juillet 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André,
Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire souhaite que les employés communaux (techniques) bénéficient chacun de la même indemnité de responsabilité des employés.

Il est proposé une indemnité de 101.31€ (base 1523.31 au taux de 6.65).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'attribuer une indemnité mensuelle de 101.31€ à compter du 1er juillet 2021 à MENARD Yann de Valcabrière.

Cette indemnité sera versée mensuellement sur le bulletin de paye.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens le 7 juillet 2021.

Fait à Barbazan, le 2 juillet 2021

Le Maire,

